

14 Jul 2023 -17:40

Appartient à [Conseil des ministres du 14 juillet 2023](#)

Poste : mesures visant à limiter l'impact environnemental des services de livraison de colis

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à limiter l'impact environnemental des services de livraison de colis en imposant des mesures afin de combattre les tentatives de livraison infructueuses en raison notamment de l'absence du destinataire.

L'avant-projet de loi vise à inscrire dans la loi postale les mesures suivantes :

- l'obligation pour tous les prestataires de services postaux de livrer les colis aux destinataires dès lors que ceux-ci ont équipé leur habitation d'une boîte à colis ou d'une boîte aux lettres réglementaires. Au cas où le colis présenté ne peut être distribué à l'adresse du destinataire, il est conservé dans la commune ou éventuellement un autre lieu plus proche de l'adresse du destinataire, ce dernier en étant averti par un avis déposé dans sa boîte, ou, lorsque le destinataire a marqué son accord, de façon électronique. Un autre lieu de distribution peut être fixé avec l'accord du destinataire
- la possibilité pour tous les prestataires de services postaux de demander l'accès à l'infrastructure postale d'un autre prestataire de services postaux ou aux services compris dans le service universel offerts par un autre prestataire de services postaux en motivant la demande d'accès par la nécessité de promouvoir la durabilité des services postaux. L'avant-projet prévoit que les distributeurs automatiques de colis, notamment, sont compris dans l'infrastructure postale. Ainsi, une demande d'accès à un réseau de distributeurs automatiques de colis exploité par un autre prestataire de services postaux pourra être motivée par la nécessité de promouvoir la durabilité des services postaux

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 26 janvier 2018 relative aux services postaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be